



REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

2021

LES AMIS DE ROBIN
40 rue de Tourcoing
59 960 Neuville en Ferrain

- ❑ Les séances d'entraînements ne pourront avoir lieu qu'en présence au minimum d'un des responsables de séances désignés par le Club
- ❑ En cas de tirs conjoints sur les pas de tir intérieur et extérieur, le responsable officiel pourra désigner un responsable ponctuel qui le secondera sur le second site. En cas d'incident, le responsable officiel devra immédiatement être informé
- ❑ Les Pas de Tir intérieur et extérieur sont interdits à toute personne seule
- ❑ Le Tireur majeur peut être accompagné par un visiteur non licencié respectant les règles élémentaires de sécurité
- ❑ Les mineurs ne peuvent pas utiliser les Pas de Tir sans la présence minimum d'un majeur licencié et devront disposer d'une autorisation parentale pour toutes les activités du Club
- ❑ Lors d'une séance d'entraînement, les archers doivent se conformer aux directives et décisions du responsable de séance et/ou de l'entraîneur présent (la priorité sera donnée aux distances de tirs des compétitions de la saison en cours)
- ❑ Chaque archer doit être titulaire de sa licence pour participer aux séances d'entraînements, celle-ci ne sera délivrée qu'après le règlement de son montant, la production d'un certificat médical autorisant la pratique du tir à l'arc, de l'autorisation parentale pour les mineurs et de l'acceptation du présent règlement intérieur
- ❑ Les frais d'inscriptions et de déplacements aux concours feront l'objet d'une prise en charge partielle du Club en fonction de ses disponibilités financières, les modalités de remboursement seront fixées en cours de saison et feront l'objet d'un arbitrage du conseil d'administration en fin d'année sportive
- ❑ Le présent règlement intérieur pourra être complété de règles exceptionnelles pour une période donnée. Elles seront communiquées par affichage et/ou courriel et seront rendues applicables dès leur diffusion

Le Club décline toutes responsabilités en cas de vol, d'incident lié au non respect du Règlement

Le Président et les membres du conseil d'administration organisent la vie du club et prennent les meilleures décisions pour garantir l'épanouissement et la sécurité de ses adhérents. En aucun, ils ne pourront être rendus responsables de conséquences liés à des événements exceptionnels et indépendants de leur volonté

A Neuville en Ferrain , le 1^{er} Septembre 2020

Le Président, Cédric VOSSAERS

Je soussigné

(Nom et Prénom)

Membre du Club de Tir à l'Arc LES AMIS DE ROBIN ou représentant légal d'un membre mineur m'engage à respecter le règlement intérieur ci dessus.

Neuville en Ferrain, le

(date et signature)